

ASSEMBLÉE NATIONALE

Rédacteur des comptes rendus

Concours externe 2023

ANNALES

ASSEMBLÉE NATIONALE
Direction des Ressources humaines



SOMMAIRE

Page

ÉPREUVES DE PRÉSÉLECTION

- ÉPREUVE ÉCRITE CONSISTANT EN LA RÉDACTION D'UN COMPTE RENDU ANALYTIQUE..... 2

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

- ÉPREUVE ÉCRITE CONSISTANT EN LA RÉDACTION D'UN COMPTE RENDU ANALYTIQUE..... 2
- ÉPREUVE ÉCRITE CONSISTANT EN LA RÉDACTION D'UN COMPTE RENDU INTÉGRAL..... 3
- ÉPREUVE DE CULTURE GÉNÉRALE COMPOSÉE DE PLUSIEURS QUESTIONS À RÉPONSE COURTE 14

ÉPREUVES D'ADMISSION

- ÉPREUVE ÉCRITE CONSISTANT EN LA RÉDACTION DE DEUX COMPTES RENDUS INTÉGRAUX..... 15



CONCOURS EXTERNE DE RÉDACTEUR DES COMPTES RENDUS 2023

ÉPREUVE DE PRÉSÉLECTION

Épreuve écrite consistant en la rédaction du compte rendu analytique d'un discours parlementaire. Le discours est lu aux candidats. Ceux-ci prennent des notes à partir desquelles ils doivent rédiger, en style direct, le compte-rendu du discours.

(Durée de la lecture : 15 minutes – durée de la rédaction du compte rendu : 1h30)

Sujet :

Le 17 mars 2009, après que la France a pris la décision de réintégrer l'Otan, M. François Fillon, Premier ministre, fait devant l'Assemblée nationale, en application de l'article 49, alinéa 1, de la Constitution, une déclaration sur la politique étrangère, suivie d'un débat et d'un vote.

Dans le débat M. Laurent Fabius intervient au nom du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche, alors principal groupe d'opposition. C'est ce discours qui va vous être lu.

Fichier audio de l'épreuve:



RCR

2023_Présél_Principa

➤ AUCUN DOCUMENT N'EST AUTORISÉ POUR CETTE ÉPREUVE ◀



CONCOURS EXTERNE DE RÉDACTEUR DES COMPTES RENDUS 2023

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

**Épreuve écrite consistant en la rédaction d'un compte rendu analytique à partir d'un enregistrement d'un ou plusieurs extraits en séance publique.
Les candidats prennent des notes pour rédiger le compte rendu en style direct.**

(Durée de l'enregistrement : 15 minutes – durée de la rédaction du compte rendu : 1h30, coeff. 3)

Sujet :

Le sujet qui va vous être diffusé est une compilation d'extraits de la première séance du 25 juillet 2017, consacrée au projet de loi pour la confiance dans la vie publique. Plusieurs députés ont demandé à s'exprimer sur l'article 2 du projet de loi, avant la discussion des amendements. Vous allez ici entendre les interventions de neuf députés différents. Ce document audio est d'une durée totale de 15 minutes.

Fichier audio de l'épreuve:



RCR_CRA_Sujet
principal.mp3



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERN

CONCOURS EXTERNE DE RÉDACTEUR DES COMPTES RENDUS 2023

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

**Épreuve écrite consistant en la rédaction d'un compte rendu intégral
à partir de la transcription, mot à mot (*verbatim*),
des propos d'un ou de plusieurs orateurs**

(Durée : 2 heures 30 – coeff. 3)

Nombre de pages : 11

➤ AUCUN DOCUMENT N'EST AUTORISÉ POUR CETTE ÉPREUVE ◀

Commission des Lois, réunion du 30 novembre 2020

Le 30 novembre 2020, M. Gérard Darmanin, ministre de l'intérieur, est auditionné sur les conditions dans lesquelles les forces de l'ordre ont eu recours à la force lors de différents événements survenus à Paris depuis la manifestation du 17 novembre 2020. Il s'agit en particulier de l'interpellation violente, dans les locaux de son studio de musique, du producteur Michel Zecler, le 21 novembre.

M. Gérard Darmanin, ministre de l'intérieur. Merci madame la présidente de la commission, mesdames et messieurs les députés. Tout d'abord permettez-moi de vous dire que rien ne me paraît plus normal ayant été parlementaire moi-même, aimant le Parlement, et je crois que cela se voit, de répondre à vos interrogations, à votre pouvoir de contrôle. Les Français qui nous écoutent doivent savoir que les parlementaires, la majorité, l'opposition évidemment sont non seulement dans leur rôle mais dans leur devoir de demander des comptes à l'exécutif lorsque celui-ci le souhaite, et il me paraît tout à fait logique, madame la présidente, de répondre à vos invitations. Vous n'avez pas besoin de me convoquer, je suis à votre disposition.

Et deuxièmement, il apparaît tout à fait normal que dans un pays les pouvoirs aillent avec des contre-pouvoirs et que ceux qui ont des pouvoirs spécifiques – je pense notamment aux forces de l'ordre et le ministre de l'intérieur en est leur chef – puissent répondre à d'autres pouvoirs bien évidemment et que, autour de ce pouvoir il puisse y avoir des contrôles et qu'il appartient normalement évidemment à la démocratie libérale que de pouvoir contrôler ceux qui ont des moyens exorbitants des citoyens lambda.

Je voudrais, madame la présidente, dire d'abord, un mot d'introduction avant de répondre évidemment à vos questions.

Le premier jour de ma nomination au ministère de l'intérieur, j'ai souligné ma ligne de conduite. Cette ligne de conduite, elle n'a pas changé depuis. Elle est d'abord de protéger les Français qui souhaitent la sécurité, mais aussi de protéger ceux qui nous protègent, les policiers et les gendarmes, qui font un métier difficile, qui font un métier dangereux, et qui ne font pas le métier de tout le monde.

Je ne suis pas et je ne serai pas de ceux qui flattent les policiers quand ça les arrange et qui les lâche quand ça ne les arrange plus, au gré des faits, des polémiques médiatiques. Parce que comme aurait pu le dire ma grand-mère – cette phrase n'est pas d'elle – être dans le vent est le plaisir d'une feuille morte. Et le ministre de l'intérieur son travail premier, c'est d'être devant les femmes et les hommes qui servent le ministère de l'intérieur, quand ça va bien et quand ça va moins bien.

Mais sans la police républicaine, et elle est profondément républicaine, sans la gendarmerie nationale, qui est profondément républicaine, il n'y aurait pas de sécurité pour les plus fragiles d'entre nous et, mesdames et messieurs les parlementaires, je pense sincèrement, moi qui ai adhéré à un parti politique à l'âge de 16 ans, que le plus beau poste que peut occuper une femme un homme politique, c'est celui de protéger ceux qui nous protègent et de protéger les plus faibles.

Je voudrais avoir une pensée, bien évidemment madame la présidente pour, depuis que je suis ministre de l'intérieur, les quatre policiers et gendarmes qui sont décédés depuis que je suis en fonction. On me demande souvent depuis plusieurs jours : Ah c'est difficile. Je crois que ce qui est difficile, c'est d'être une femme ou un homme de terrain qui risque sa vie et qui ne sait pas s'il va embrasser sa femme, son mari, ses enfants, ses parents lorsqu'il rentre de service. Et il y a beaucoup de donneurs de leçons, mais aussi peu de gens qui prennent le risque que prennent les policiers et les gendarmes, tous les jours.

Madame la présidente, vous avez raison : des actes inqualifiables ont été commis par ceux qui portent l'uniforme de la République, ça a été le cas dans le 17ème arrondissement de Paris. Ces personnes ont été suspendues. J'ai souhaité qu'elles soient révoquées et vous l'avez dit, une enquête judiciaire est en cours et je m'en félicite.

Les personnes qui utilisent de façon disproportionnée la force que le peuple met à disposition de ceux qui ont la violence légitime doivent être sanctionnés et n'ont rien à faire dans la police nationale ou dans la gendarmerie nationale.

Mais des individualités ne sont pas un tout et je ne supporte pas et je ne supporterai pas qu'on attente à l'institution, celle de la police nationale et de gendarmerie, qui font un travail admirable et dont je rappelle encore que samedi, 98 d'entre eux, 98, ont été blessés dans des manifestations.

Alors on peut se poser la question de pourquoi il y a des femmes et des hommes qui, de manière totalement disproportionnée et de manière inqualifiable, commettent des actes qui nous révulsent tous et qui nous font honte.

Il y a sans doute des comportements individuels comme il y en a dans tous les corps sociaux, il faut les condamner. Il y a aussi peut-être des problèmes structurels, qui ne datent pas d'hier avouons-le et dont les femmes et les hommes politiques qui se sont succédé n'ont peut-être pas toujours su les résoudre de donner à la police de la République, à la gendarmerie nationale, les moyens de l'exemplarité qu'on exige d'eux.

D'abord, Madame la présidente, je voudrais souligner devant la commission que les policiers représentent 7 % de l'ensemble de la fonction publique et ils sont l'objet de 55 % des sanctions de tous les fonctionnaires. 55 % des sanctions de tous les fonctionnaires, c'est montrer à quel point la police, la gendarmerie, sont surveillées, contrôlées, inspectées, sanctionnées, et c'est bien normal, il ne s'agit pas de revenir sur ce point. La question se pose, mesdames et messieurs les parlementaires, de savoir si toutes les fonctions publiques sont autant regardées, surveillées, inspectées, contrôlées, sanctionnées.

Le deuxième des points, c'est ce que j'appellerai, madame la présidente de la commission des lois, les sept péchés capitaux qu'ont commis, me semble-t-il, les responsables, c'est-à-dire les

femmes et les hommes politiques qui dirigent le pays depuis de nombreuses années, et les moyens qu'on a pu donner ou pas à notre police nationale.

Et plutôt que de se refaire la cerise sur leur dos, moi, ces policiers, moi je voudrais leur dire puisque d'autres ne le font pas, qu'on leur doit aussi des excuses dans la façon dont nous les mettons dans la rue et qu'ils accompagnent au péril de leur vie des missions extrêmement difficiles et qui font la dignité de fonctionnaires qui s'engagent pour le pays.

Je les ai classés comme les sept péchés capitaux, madame la présidente, parce qu'il faut évidemment pouvoir parler, je l'espère, à l'opinion publique, et moi je ne suis pas de ceux qui considèrent que l'opinion publique est contre les policiers ou les gendarmes. Je crois que profondément les Françaises et les Français savent qui sont les policiers, ils sont souvent leur père, leur mari, leur femme, leurs enfants. Et, qu'ils soient retraités ou policiers d'active, ils savent ce que c'est que d'être engagé pour l'uniforme de la République, ils ont le plus grand respect pour eux.

Sans doute est-ce peut être l'effet de l'élu local qui me pousse à penser que, y compris dans les coins les plus populaires et peut-être même d'ailleurs les plus contestataires, la protection de l'État, c'est celle que les pauvres ne peuvent pas se payer, et que la politique de sécurité est la plus grande des politiques sociales.

Les sept péchés capitaux sont les suivants. D'abord il y a une erreur fondamentale que nous avons commis au ministère de l'intérieur, c'est le peu de formation que nous offrons à nos policiers. Raccourcir la formation initiale, c'est-à-dire la formation quand on embauche un policier, n'était pas une bonne mesure. J'ai parfois entendu l'opposition le dire. C'est une vérité. Parfois, elle se heurte à des réalités. On veut à la fois plus de policiers rapidement et, effectivement, si on veut des policiers rapidement il faut parfois raccourcir leur formation pour qu'ils soient plus rapidement sur la voie publique. Mais ce n'était pas un bon calcul. C'était une erreur, être policier tard le soir dans des quartiers difficiles, dans des situations difficiles, ça demande une formation initiale plus importante.

C'est ce que j'ai proposé au Président de la République cet après-midi. Et avec cette formation, madame la présidente, permettez-moi de souligner la formation tout au long de la vie de policiers. Un policier national c'est 12 heures de formation annuelle et, madame la présidente, 20 % seulement des policiers font 12 heures annuelles en 2019. D'ailleurs ces trois tirs pour ceux qui ont une arme, ils peuvent le faire dans le même mois et 60 % seulement de ces policiers arrivent à faire ces trois tirs. Tout ça sont des chiffres de l'année 2019, il est évident que nous devons aux policiers plus d'heures de formation, plus de temps pour qu'ils puissent se former, et que nous ne pouvons pas leur demander des choses que nous ne leur offrons pas, c'est-à-dire, en toute situation dans un métier difficile de pouvoir être au rendez-vous. De moniteurs, il en manque ; de matériel il en manque aussi ;

des terrains d'entraînement, il en manque évidemment ; des cycles horaires adaptés, c'est une évidence qu'ils ne le sont pas assez pour pouvoir se former. Se former fait partie de la profession.

Le deuxième péché capital, c'est celui de l'encadrement. L'une des difficultés, sans doute notamment dans l'affaire du 17ème arrondissement de Paris, c'est le fait qu'il n'y a pas assez de chefs et, permettez-moi cette expression, de sous-chefs, de sous-officiers présents dans la rue avec des femmes et des hommes qui nous servent. Il faut recréer un corps intermédiaire d'encadrement plus nombreux, auprès des policiers, des policières, des gendarmes sur le terrain. Et il faut que la fonction la plus noble, et c'est la plus noble qu'être sur le terrain, ce soit celle qui concerne aussi le corps intermédiaire d'encadrement qui permet de dire à de jeunes ou à des gens qui n'ont pas les qualités pour être effectivement des corps d'encadrement, adoptez le calme, adoptez évidemment dans des situations difficiles un comportement qui est exemplaire et républicain. Le policier il a une exigence supplémentaire par rapport à la personne qui est dans la rue et qui n'est pas policier. Elle a l'uniforme de la République, elle a la loi pour elle, elle a une arme et exigeons qu'un comportement qui n'est pas celui du voyou qui pourrait le provoquer.

Le troisième pêché capital, me semble-t-il, est celui du matériel. Nous avons essayé de le régler. Je remercie d'ailleurs les parlementaires de voter des crédits, notamment les crédits contenus dans le plan de relance. Mais il n'est pas suffisant. Lorsque l'on est dans des patrouilles de voitures

qui font 200, 250, 300 000 kilomètres, avec des barres de ferraille qui vous rentrent dans le dos pendant 4 heures, quand vous faites la tournée des quartiers de Tourcoing ; lorsque le commissaire de police doit prêter son véhicule à la brigade de BAC parce que ce dernier n'est pas réparé depuis 6 mois ; lorsque on doit acheter soi-même sa caméra piéton ou son casque chez Décathlon lorsqu'on doit faire des opérations de police, on ne peut pas considérer qu'on traite bien les fonctionnaires de l'État et donc qu'on les mette dans des conditions de plus grande sérénité. Pendant très longtemps, le ministère de l'intérieur est un ministère qui n'a fait que du T2, que de la masse salariale et on a souvent, tous ministres de l'intérieur confondus, accepté que par masse salariale, par heures supplémentaires parfois pas payées, par heures supplémentaires qui comptaient parfois pour autre chose, on a évité de rentrer dans les questions du matériel, de l'immobilier, des voitures, des armes. Je ne compte pas mesdames et messieurs les parlementaires le nombre d'entre vous qui m'ont interpellé pour une brigade de gendarmerie ou pour un commissariat parce que les locaux sont vétustes et ne sont pas ceux à la hauteur des fonctionnaires que l'on doit dans leurs conditions de travail.

L'autre péché capital que je voudrais souligner est celui des images. Si la brigade de police qui est intervenue dans le 17ème arrondissement avait des caméras piétons sur elle, peut-être même sur son véhicule, sans doute aurions-nous compris dès les faux commis par ces policiers. Et je dis faux, l'enquête judiciaire le dira, mais c'est la remontée que m'a fait le préfet de police lorsque je me

suis enquêré de cette affaire. Les policiers, d'après le préfet de police ont fait des faux pour expliquer quelles étaient les conditions de l'intervention dans le 17ème arrondissement. Le chef, au commissariat aurait pu regarder ces images de ces caméras-piétons mais il n'y avait pas de caméra piéton sur cette brigade qui intervenait dans le 17ème arrondissement. Les policiers eux-mêmes, cf. proposition de loi de Mme Thourot et de M. Fauvergue, auraient pu regarder ces images pour remplir le rapport et auraient compris assez vite évidemment la disproportion tout à fait inacceptable de l'intervention de police.

Les caméras-piétons seront généralisées au 1^{er} juillet, à la demande du Président de la République pour toutes les brigades de police et de gendarmerie, je m'en félicite. La proposition de loi sécurité globale, permet d'ailleurs d'utiliser ces images pour le chef qui regardera le sujet, notamment l'OPJ qui est à l'intérieur du commissariat, de la brigade de gendarmerie au retour de cette intervention. Et troisièmement les véhicules de police, comme de pompiers d'ailleurs, pourront avoir dans le véhicule qui regardent la voie publique, ces caméras qui permettront notamment d'avoir des meilleures vues et de surveillance de l'action de police. Les caméras, elles protègent bien évidemment les citoyens des accès tout à fait inacceptables de violence de la part des forces de l'ordre, mais elles protègent aussi les policiers qui, vous le savez, bien souvent sont blessés, vilipendés, insultés lorsqu'ils interviennent. Et malheureusement aujourd'hui la voix du policier ne vaut pas toujours la

voix de la personne qui est mis en accusation et qui a pourtant commis elle des actes extrêmement
forts contre les représentants des forces de l'ordre.



CONCOURS EXTERNE DE RÉDACTEUR DES COMPTES RENDUS 2023

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

ÉPREUVE ÉCRITE DE CULTURE GÉNÉRALE

composée de plusieurs questions à réponse courte portant sur les problèmes politiques, internationaux, économiques et sociaux du monde contemporain

(Durée : 3 heures – coeff. 2)

- Chaque question sera notée sur 10 points, et la note finale ramenée à 20.
- Pour chaque question, la réponse sera de l'ordre d'une à deux pages.

1. Que nous ont appris les accidents de Tchernobyl et de Fukushima ?
2. Qui le Serment du Jeu de Paume (20 juin 1789) engageait-il ?
3. Sommes-nous toujours les enfants du monde gréco-romain ?
4. Y a-t-il encore des empires ?

Nombre de pages : 1

CONCOURS EXTERNE DE RÉDACTEUR DES COMPTES RENDUS 2023

ÉPREUVE D'ADMISSION

ÉPREUVE ÉCRITE

consistant en la rédaction de deux comptes rendus intégraux. Pour chaque exercice, les candidats transcrivent l'enregistrement d'extraits vidéo de débats en séance publique, d'une durée de quinze minutes. Ils disposent de trois heures pour rédiger, en style direct, un compte rendu. Les candidats ont à leur disposition un logiciel de traitement de texte et un logiciel ou un programme de lecture de fichiers audio permettant l'écoute des extraits visionnés.

(Durée : 6 heures 30 – coeff. 5)

Sujet de l'exercice n°1 : Le 7 mai 2008, Mme Christine Albanel, ministre de la culture, fait, au nom du Gouvernement, une déclaration sur les langues régionales, suivie d'un débat au cours duquel interviennent notamment M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, et M. Victorin Lurel, au nom du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

Fichier audio de l'intervention de M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (7 minutes) :



Exercice 1 Partie 1
Audio.mp3

Fichier audio de l'intervention de M. Victorin Lurel, au nom du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche (8 minutes) :



Exercice 1 Partie 2
Audio.mp3

Sujet de l'exercice n°2 : Le 29 janvier 2013, M. Hervé Mariton s'exprime au nom du groupe UMP dans le cadre de la discussion générale sur le projet de loi ouvrant le mariage aux couples de personnes du même sexe.

Fichier audio de l'intervention de M. Hervé Mariton, au nom du groupe UMP (15 minutes) :



Exercice 2
Audio.mp3

➤ AUCUN DOCUMENT N'EST AUTORISÉ POUR CETTE ÉPREUVE ◀